

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 14 février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
6 février 2023

Date d'affichage
6 février 2023

Objet de la Délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

N°3.2023

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, et le quatorze février à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, David LE GUEN

Secrétaire de séance : Michel GONNET

*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2343-12 ;

Vu le budget primitif général 2022 du Sivom, voté par le Conseil Syndical le 17 février 2022 ;

Vu les états préparatoires et les résultats d'exécution du budget 2022 ;

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

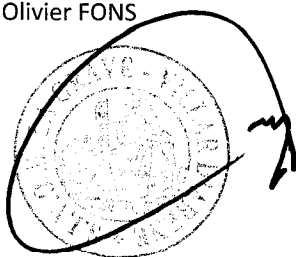
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20230214-3_2023-BF
Reçu le 22/02/2023